

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU JEUDI 18 DECEMBRE 2014**

L'an deux mille quatorze, le dix huit décembre, à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le onze décembre deux mille quatorze, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame Christine JANODET - maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Madame Christine JANODET, Maire

Mesdames, Messieurs les Maire-adjoints

CHAZOTTES Jean-François - BARRÉ Stéphanie - BENAINI Hind - KERMANI Hamide - BESNIET Nathalie - PERRIER Pascal - BEN CHEIKH Imène - RADJOUH Farid - HERLIN Marilyne - FAROUZ Paul - GIRARD Alain - ATLAN Thierry - MARCONI Jacqueline.

Mesdames, Messieurs les Conseillers municipaux

DE BARROS Christian - BESSAMI Dahmane - STOUVENEL Pierre - BONNISSEAU Geneviève - DAUTRY Josiane - AVILES CORONA Maribel - VERA Malikat - BRISSELOT Christian - BAUM Frank-Eric - BOURGEOIS Patrick - JOURDE Eddy - EL AMRANI Sana - PISANU Marco - ASSOGBAVI Line - CIMINO Marianne - CROS Lyonel - MESSACI Brahim - REYNAUD Denis -.

**ETAIENT REPRESENTES**

Madame KUCINSKI Monique représentée par Farid RADJOUH  
Madame BETTAYEB Karine représentée par Nathalie BESNIET  
Madame BOUARNI Azhour représentée par Brahim MESSACI

**1 - Désignation d'un secrétaire de séance**

Conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil.

Madame Marilyne HERLIN ayant obtenu la majorité des suffrages a été désignée pour remplir cette fonction. Elle l'a acceptée.

Monsieur Christophe JOSEPH, Directeur général des services de la Ville, qui assistait à la séance, a été désigné adjoint à titre d'auxiliaire.

La séance est ouverte à 20h40.

## **2 - Approbation du procès-verbal de la dernière séance.**

*Adopté à l'unanimité après une correction en page 12 : intervention de Brahim MESSACI, 2<sup>ème</sup> paragraphe début de citation « monsieur KERMANI me contredira tout de suite s'il est sincère et s'il dit la vérité au nom des Orlysiens qu'il représente .... » fin de citation.*

## **3 – Compte rendu des décisions prises par Madame la Maire au titre de la délégation donnée par le Conseil municipal par délibération du 17 avril 2014 en application de l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales.**

Plusieurs questions sont posées sur les décisions par différents conseillers municipaux :

Lyonel CROS sur la décision 687, Marco PISANU sur les décisions 688, 729, 736 et 760 et Brahim MESSACI sur les décisions 689 et 737.

*L'Assemblée municipale prend acte.*

Deux vœux d'urgence sont présentés par les groupes de la majorité municipale. Vœu n°1 « Pour des services de santé de proximité », vœu n°2 « Pour le maintien de l'accès de la justice de proximité à Orly et dans le Val-de-Marne ».

*L'urgence est adoptée à l'unanimité*

## **4 - Communications de la Municipalité.**

Madame la Maire commence par donner plusieurs bonnes nouvelles pour la Ville.

La municipalité s'est mobilisée, ces dernières années, pour obtenir que la Rénovation urbaine puisse profiter à tous les quartiers populaires de notre ville et notamment au quartier des Navigateurs. C'est l'ANRU 2.

Madame la Maire informe qu'elle a été contactée samedi dernier par Madame Myriam EL KHOMRI, secrétaire d'Etat en charge de la politique de la Ville, qui tenait à lui annoncer que le quartier des Navigateurs était retenu dans les 200 sites d'intérêt national qui vont pouvoir bénéficier, en priorité, des 5 milliards d'euros du nouveau Programme National de Rénovation Urbaine.

C'est une excellente nouvelle pour les Orlysiens qui habitent ce quartier, c'est une excellente nouvelle pour toute la ville.

La Ville, avec Valophis, avait déjà obtenu des moyens importants pour engager les premières actions d'un programme ambitieux pour la qualité de vie et pour la sécurité des habitants de ce quartier : la barre dite du Grand Colomb est aujourd'hui démolie. Dans les semaines à venir la démolition de l'immeuble du Petit Caillé va commencer. C'est tout un quartier qui va être rénové, et à terme, désenclavé avec l'arrivée du Tramway.

Avec les Orlysiens, la Municipalité sera vigilante sur la qualité des nouvelles réalisations dans ce nouveau quartier en bordure du parc Mermoz.

La Ville sera mobilisée pour obtenir l'enfouissement des lignes électriques à haute tension qui devrait permettre de travailler à un programme de rénovation urbaine pour les LOPOFA, pour les Orlysiens des rues Buffon, Cuvier et Lamarck.

Autre bonne nouvelle, la reconstruction du collège Robert Desnos, dans le périmètre de la ZAC Calmette, entre dans sa phase active en 2015.

Alain DESMAREST, vice-président du Conseil général, est venu, jeudi dernier, présenter aux Orlysiens, aux parents d'élèves, le programme du nouveau collège.

Il pourra accueillir 600 élèves et sera doté d'une salle de sports. Ce bâtiment devrait être livré pour le second semestre 2016.

Bonne nouvelle encore, la ville se développe, les Orlysiens sont aujourd'hui plus nombreux. L'INSEE vient de communiquer les résultats du dernier recensement. Désormais la Ville d'Orly compte 300 citoyens de plus pour un total de 22 000 habitants.

Bonne nouvelle encore, la SNCF va, à partir de février, renforcer le trafic avec 3 trains supplémentaires aux heures de pointe sur le réseau qui dessert les 3 gares d'Orly

Ces mesures, certes encore insuffisantes, traduisent un premier succès de la mobilisation des usagers du RER C.

Madame la Maire veut remercier les citoyens et élus, qui ont contribué au succès de la pétition pour le RER C, pour un vrai service public des transports.

En quelques jours ce sont plus de mille Orlysiens qui ont fait connaître leur colère.

Cette action collective en direction de la SNCF, comme le vœu adopté, ici même, en septembre dernier, aux côtés d'autres collectivités, commencent à être entendus.

Madame la Maire souhaite maintenant rendre compte de quelques moments importants de la vie de notre ville.

Le mois de décembre est traditionnellement un moment d'intense activité pour les services de la commune et pour les élus.

### **Mardi 2 décembre**

Spectacle au centre culturel des classes chantantes de l'école Romain Rolland.

### **Jeudi 4 décembre**

Organisation d'une dégustation devant la Boulangerie l'Orlytienne, avenue Adrien Raynal, par les boulangers pour dynamiser le quartier et fêter la fin d'année.

### **Samedi 6 décembre**

Accueil des nouveaux Orlysiens salle de réception, et visite guidée de la ville par Madame BLOCHS et le service des relations publiques.

### **Lundi 8 et mardi 9 décembre**

Mouvement de grève des personnels municipaux à l'appel des 4 organisations syndicales. Ce mouvement a principalement affecté l'accueil des enfants, la pause méridienne et les Temps d'Activités Périscolaires du mardi après-midi. Madame la Maire propose de revenir sur cette grève, en fin de Conseil, à l'occasion des questions diverses.

### **Mercredi 10 décembre**

460 colis de Noël pour les couples et 1290 colis pour les personnes seules ont été distribués aux personnes âgées dans le hall du centre administratif.

### **Jeudi 11 décembre**

Réunion du Conseil de quartier Centre (Madame la Maire félicite le Président et la co-présidence).

### **Samedi 13 et dimanche 14 décembre**

- Fêtes des solidarités au gymnase Desnos : 1803 bénéficiaires des « chèques Solidarité », 800 visiteurs de 12h à 18h.
- Le marché de Noël sur la place du marché.
- Le Noël des enfants du personnel samedi dans les salons de la Mairie.
- Le concert le dimanche après-midi à l'église Saint Germain.
- Le dimanche : journée basket féminin à Desnos.

### **Mardi 15 décembre**

Nouvelle Rencontre, dans le cadre des T.A.P, avec parents d'élèves, enseignants et personnel communal (environ 60 personnes).

### **Maintenant des événements a venir :**

### **Samedi 20 décembre**

- Noël du parc du Grand Godet
- Concert de Kery James au Centre culturel

### **Mardi 6 janvier**

- Vœux du Conseil général

### **Vendredi 9 janvier**

Vœux de la municipalité à la population

### **Vendredi 16 janvier**

Vœux au personnel communal

### **Du 20 au 23 janvier 2015**

→ Banquet des retraités dans les salons de la Mairie

Avant de revenir à l'ordre du jour, Madame la Maire souhaite à toutes et à tous de très bonnes fêtes de fin d'année.

Madame la Maire propose ensuite d'aborder l'ordre du jour :

**5 - Annulation et remplacement de la délibération n°D-IVP-2014/770 relative à l'élection d'un adjoint au Maire en remplacement de Monsieur Patrick BOURGEOIS.**

**Désignation d'un adjoint au Maire, chargé de quartier, en remplacement de Monsieur Patrick BOURGEOIS.**

*La candidature de Monsieur Thierry ATLAN au poste d'adjoint au maire chargé de quartier est adoptée, au scrutin secret, à la majorité (27 pour et 8 bulletins blancs).*

**6 - Modification des représentants du conseil municipal dans les conseils d'administrations des collèges Desnos et Dorval et du lycée Armand Guillaumin.**

Sont élues à l'unanimité :

Collège Robert Desnos : Madame Imène BEN CHEIKH.

Collège Dorval : Madame Imène BEN CHEIKH.

Lycée Armand Guillaumin : Madame Imène BEN CHEIKH et Madame Nathalie BESNIET.

**7 - Budget primitif 2015 – budget général.**

*Adopté à la majorité (7 voix contre : 3 dont 1 pouvoir du groupe Agir pour Orly et 4 du groupe Une nouvelle Ere pour Orly).*

**8 - Subventions aux associations pour l'année 2015.**

*Adopté à la majorité (4 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote, 3 voix contre dont 1 pouvoir du groupe Agir pour Orly et 3 abstentions du groupe Une nouvelle Ere pour Orly)*

**9 - Proposition de répartition de la subvention départementale aux associations pour l'année 2014.**

*Adopté à la majorité (3 conseillers municipaux ne prennent pas part au vote et 3 abstentions dont 1 pouvoir du groupe Agir pour Orly).*

**10 - Compte-rendu des virements de crédits pour dépenses imprévues de l'année 2014.**

*L'assemblée municipale prend acte.*

**11 - Décision modificative n°4 postérieure au budget primitif et au budget supplémentaire 2014.**

*Adopté à la majorité (7 abstentions : 3 dont 1 pouvoir du groupe Agir pour Orly et 4 du groupe Une nouvelle Ere pour Orly).*

**12 - Facturation des dépenses liées à la mise à disposition du personnel de la Ville pour le budget annexe d'assainissement, le CMPP, le budget de la Régie des Forums et l'association du centre culturel – exercice 2014.**

*Adopté à la majorité (3 abstentions dont 1 pouvoir du groupe Agir pour Orly).*

**13 - Amortissement des biens – Modification de la délibération du 13 décembre 2001 relative à la durée d’amortissement par type de biens et au seuil en deçà duquel les biens sont amortis en 1 an.**

*Adopté à la majorité (3 abstentions dont 1 pouvoir du groupe Agir pour Orly).*

**14 - Approbation du budget primitif 2015 – budget annexe d’assainissement.**

*Adopté à la majorité (3 abstentions dont 1 pouvoir du groupe Agir pour Orly).*

**15 - Signature des conventions d’objectif et de financement relatives à l’ « Aide spécifique rythmes éducatifs » pour les accueils de loisirs maternels et élémentaires avec la Caisse d’Allocations Familiales du Val-de-Marne.**

*Adopté à l’unanimité.*

**16 – Signature de la nouvelle convention d’objectif et de financement relative au « Contrat Local d’Accompagnement à la Scolarité » (CLAS) avec la Caisse d’Allocations Familiales du Val-de-Marne.**

*Adopté à l’unanimité.*

**17 - Budget primitif 2015 – Centre médico-psycho-pédagogique (CMPP).**

*Adopté à l’unanimité.*

**18 - Approbation de la convention de mise en œuvre et de financement des expérimentations de nouveaux modes de rémunérations au sein des Centres Municipaux de santé - Année 2014.**

*Adopté à l’unanimité.*

**19 - Approbation de la convention d’objectifs et de financements à intervenir entre la Caisse d’allocations familiales du Val de Marne et la ville d’Orly concernant le relais d’assistantes maternelles.**

*Adopté à l’unanimité.*

**20 - Convention relative à la réalisation de travaux en domaine privé de mise en conformité des branchements d’assainissement de la Cité Jardins. Demande de subvention auprès de l’Agence de l’Eau Seine Normandie.**

*Adopté à l’unanimité.*

**21 - Modification du tableau des effectifs permanents.**

*Adopté à l’unanimité.*

### **Questions diverses**

Des questions sont posées par Brahim MESSACI au nom du groupe Agir pour Orly :

**Question 1** - Quelles sont les difficultés rencontrées par le personnel communal qui ont conduit les 4 syndicats de la Ville à déposer un préavis de grève commun pour le lundi 8 décembre ; grève qui a mobilisé une centaine d’agents et reconduite le lendemain.

Quelles sont les dispositions prises par la Ville pour palier les difficultés exprimées ?

- Pourquoi les parents des enfants concernés par le mouvement de grève n’ont-ils pas été prévenus ? Parents qui par conséquent, n’ont pas pu prendre leurs dispositions ?

Réponse de Farid RADJOUH : Les 4 syndicats CFDT, CGT, FO, SAFPTO ont déposé un préavis de grève illimitée à partir du 8 décembre, 6 h du matin.

Les représentants du personnel, élus lors des élections professionnelles du 4 décembre, ont été reçus le 5 décembre par l'administration afin de préciser les raisons de la grève et organiser au mieux la continuité des services publics.

Puis, une délégation de 7 représentants a été reçue par la municipalité le 8 décembre après-midi. La grève a mobilisé 130 agents le lundi 8 et 110 agents le mardi 9 décembre.

Les représentants présents lors de cette rencontre, ont fait état des questions posées par les grévistes. Questions auxquelles les représentants de la municipalité et de l'administration ont répondu point par point:

- La mise en place des Tap; les grévistes reconnaissent que le temps de l'expérimentation depuis septembre était nécessaire. La municipalité a salué le travail réalisé pour aboutir à la mise en œuvre des Tap.
- Cette mise en place a eu pour conséquence de changer les emplois du temps des animateurs et des cadres d'animation, certains ont pu perdre, à cette occasion, certains repères, certaines habitudes. Malgré les consignes délivrées aux agents, il apparaît nécessaire de rappeler les modalités de prise de congés et de jours de repos au travers d'une nouvelle « fiche passeport ».
- Les absences non suivies de remplacements, au niveau du secteur de la restauration et des offices ; les représentants évoquent le non remplacement des absences depuis septembre, ce qui peut mettre en difficulté les agents présents. En fait, des remplacements sont accordés, chaque jour, pour résorber les manques d'effectifs, à partir de l'analyse quotidienne des effectifs présents. Les agents présents peuvent être amenés à se déplacer sur les sites pour équilibrer les effectifs. Les représentants reconnaissent que la mobilité des agents reste un problème à résoudre.
- Les absences non suivies de remplacements, au niveau des Atsem ; les grévistes estiment que l'absence des Atsem sur le temps de la pause méridienne constitue un problème. Il est rappelé que la municipalité a augmenté l'effectif des Atsem de 12 personnes, passant ainsi à 39 emplois déployés sur les écoles maternelles. Là encore, il est indispensable que le principe de mobilité des agents intervenant lors de la pause méridienne soit admis pour équilibrer les effectifs sur les sites et organisé par les cadres.
- Les contrats « précaires » ; les grévistes préconisent la titularisation des agents recrutés parfois depuis plusieurs années. Or, la collectivité a recours à des recrutements temporaires pour faire face à des besoins spécifiques : remplacement d'un titulaire absent, accroissement d'activité, ou bien pour répondre à un besoin saisonnier. Elle ne peut mettre en stage des agents puis les titulariser que sur des emplois permanents et prévus au budget.
- Le régime indemnitaire ; les représentants des grévistes demandent quand sera revu le régime indemnitaire appliqué sur la collectivité et pour quels objectifs. Les élus présents ont répondu que, comme cela avait été indiqué lors de CTP, le sujet sera mis en débat en 2015. C'est un projet qui requiert en premier lieu une mise à plat de notre système actuel de versement des indemnités et primes. Ce travail doit être réalisé à enveloppe constante pour ne pas risquer d'alourdir la fiscalité des ménages. Ce sujet fera bien entendu l'objet d'échanges avec les représentants du personnel au sein des instances paritaires.

- La vétusté des outils de travail ; les grévistes expliquent que deux lave-linge sont à remplacer et que des véhicules des services techniques sont vétustes. L'administration constate que le besoin a été pris en compte dans le cadre de l'élaboration du budget prévisionnel 2015. Il en est de même pour les véhicules considérés comme vétustes.

Pour conclure cette rencontre, la municipalité a affirmé qu'un bilan partagé de la mise en place des Tap sera entamé avant les vacances d'hiver. Une réunion est prévue demain à ce propos ; que la fiche passeport sera remise à jour pour faciliter la lisibilité des animateurs. En outre, les représentants seront conviés à un premier Comité technique d'installation le 15 janvier 2015. Les réunions consacrées au « dialogue social » se poursuivront pour préparer les CT et aborder d'autres sujets préoccupants ou des grands projets tels que le guichet unique et les horaires d'accueil des usagers des services publics.

Enfin, pour répondre à la dernière question : des affiches ont été déployées sur l'ensemble des structures accueillant les enfants. Ce mouvement de grève a dû immanquablement générer des désagréments pour les parents, même si toutes les mesures ont été prises par la municipalité pour en limiter les conséquences.

**Question 2-** J'aimerais savoir si tous les conseillers municipaux ne sont pas invités aux Vœux du personnel ou bien sommes nous les seuls dans l'opposition ?

- Pourquoi ne pas nous inviter ?

Réponse de Madame la Maire :

« A ma connaissance les invitations pour les Vœux du personnel ne sont pas encore parties. Vous n'êtes pas agent de la commune. La tradition à Orly c'est que ces vœux sont à l'invitation du Maire et de la majorité. »

-----

## **Vœu d'urgence pour des services de sante de proximité.**

### **Présenté par les groupes de la majorité municipale**

#### **Le Conseil municipal d'Orly**

**Considérant** que lors de l'examen du projet de budget 2015 du groupe hospitalier Henri Mondor – Albert Chenevier – Emile Roux par le Conseil de surveillance le vendredi 12 décembre 2014, les établissements, qui sont parvenus à l'équilibre budgétaire, ont été fermement sollicités par la Direction Générale de l'Assistance Publique – Hôpitaux de Paris (AP-HP), pour contribuer à l'équilibre global de ses 39 établissements.

**Considérant** que cette compensation du déficit global entraînerait notamment pour le Groupement hospitalier concerné un prélèvement de 8 millions d'euros imputables sur les prévisions des crédits qu'il était prévu de lui affecter.

**Considérant** en autres conséquences, que cela priverait le SAMU 94 (Service Aide médicale urgente) de 30% de sa dotation, soit environ de 2,5 millions d'euros. 250 000 euros seraient amputés sur la rémunération des personnels médicaux.

**Considérant** que de telles réductions ne peuvent être sans conséquence sur le fonctionnement du Groupement hospitalier, et notamment celui du SAMU 94.



De ce fait, le rôle de coordination de ce dernier se trouverait remis en cause dans la prise en charge globale de l'urgence médicale en Val-de-Marne, notamment dans ses liens avec la médecine libérale (12 SAMI en Val-de-Marne).

**Considérant** qu'en partenariat avec Choisy le Roi et Thiais, la municipalité d'Orly s'est investie dans l'implantation d'une antenne du SAMI sur Choisy le Roi pour développer la permanence de soins sur notre territoire.

**Considérant** la nécessité de conserver dans l'Est de l'Ile-de-France un établissement hospitalier de haut niveau, à l'instar sur Service de chirurgie cardiaque d'Henri Mondor que la mobilisation des acteurs de santé et de la population a permis de conserver et de se développer.

### **Le Conseil municipal d'Orly :**

**Souligne** la nécessité du maintien de la dotation initialement prévue pour l'ensemble du Groupe Hospitalier et plus particulièrement pour la nécessité du maintien de l'activité du SAMU 94.

**Demande** la renégociation du Plan de répartition des crédits entre établissements de l'Assistance Publique de manière à répondre aux évolutions des besoins de soins pour l'ensemble du territoire couvert par le centre hospitalier régional.

*Adopté à l'unanimité.*

---

### **Vœu d'urgence pour le maintien de l'accès à la justice de proximité à Orly et dans le Val de Marne.**

#### **Présenté par les groupes de la majorité municipale**

**Considérant** que le Correspondant du Parquet, dispositif unique en France, a été créé dans le Val de Marne en 1997, qu'il œuvrait, jusqu'à récemment, sous l'autorité du Procureur de la République et qu'il est un acteur de proximité, véritable trait d'union entre la justice et la population.

**Considérant** que le dispositif départemental des Correspondants du Parquet va disparaître au 1<sup>er</sup> janvier 2015, en raison de l'évolution des politiques du Parquet (mise en place d'un Bureau d'aide aux victimes, de Délégués du Procureur, Permanence d'accès aux droits et Médiation pénale) désormais positionnées à Créteil.

**Considérant** le désengagement financier de l'Etat qui réduit, d'année en année ses subventions et contraint, aujourd'hui, l'association (APCARS) qui emploie les Correspondants du Parquet à les licencier.

**Considérant** que c'est un véritable service public de proximité qui risque de disparaître à Orly et dans le Val de Marne.

**Considérant** que les Correspondants du Parquet, rattachés fonctionnellement à l'association APCARS, permettent de rapprocher le Tribunal de Grande Instance des justiciables et qu'ils contribuent ainsi au désengorgement des tribunaux dans le cadre d'un dispositif, jusqu'à maintenant, cofinancé par l'Etat et les communes concernées, celles-ci mettant à disposition les locaux et moyens matériels.

**Considérant** qu'à Orly, chaque année le Correspondant du Parquet reçoit environ 400 personnes, dans le cadre de deux permanences hebdomadaires, qu'il oriente et accompagne dans leur parcours, les victimes qui ont besoin d'un premier conseil ou de connaître leurs droits en facilitant l'accès à la justice.

**Considérant** que ce travail de médiation et de suivi des plaintes, aide au règlement de nombreux litiges et conflits de voisinage, contribuant ainsi au bien vivre ensemble en instaurant une relation de confiance avec les justiciables.

**Considérant** qu'il est un partenaire du Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD) et de toutes les actions de médiation mises en place ou soutenues par la municipalité, nous enrichissant de ses connaissances sur les réalités sociales et conflictuelles de notre territoire.

**Considérant** que le Correspondant du Parquet est un maillon essentiel de notre dispositif de tranquillité publique et que la fin de cette mission serait une perte importante pour les Orlysiens.

**Considérant** que dans un contexte économique où l'Etat réduit ses dotations aux collectivités territoriales et où les budgets municipaux sont déjà contraints à de nombreux sacrifices, la continuité de ce service public de proximité, sous un autre intitulé, ne peut être assurée par la ville d'Orly sans le concours financier de l'Etat.

### **Le Conseil municipal d'Orly :**

**Demande** à M. le Préfet du Val-de-Marne le maintien des crédits d'Etat nécessaires au cofinancement de ce dispositif et à la poursuite des missions dont l'utilité sociale est reconnue par tous.

*Adopté à l'unanimité.*

La séance est levée à 23h45.

La secrétaire de séance

La Maire d'Orly

Marilyne HERLIN

Christine JANODET

